



Suspension de permis de conduire

Par **Ami regret**, le 17/07/2017 à 05:14

bonjour ,

Pourriez-vous me dire si suite à un accident matériel sans aucun dégât sur autre véhicule que le mien et après prise de sang positif au cannabis suspension administrative 6 mois avec obligation de visite médical et test psychothecnique et visite médical sans aucune audition il peux y avoir convocation au tribunal sachant que le dit accident date de 08/2016 et depuis aucune nouvelle .

Merci pour votre réponse

Par **Tisuisse**, le 17/07/2017 à 08:46

Bonjour,

Ce sera soit convocation au tribunal correctionnel soit ordonnance pénale délictuelle mais il y aura bien une suspension de permis etc., etc. puis la perte de 6 points.

Par **Maitre SEBAN**, le 17/07/2017 à 20:17

Bonjour,

Effectivement vous allez faire l'objet d'une convocation devant le tribunal correctionnel ou bien d'une ordonnance pénale qui est une condamnation prise en votre absence et à laquelle vous

avez la possibilité de faire opposition pour être entendu par le tribunal si vous le souhaitez.

Cdt,

Me SEBAN, Avocat à la Cour

<http://www.maitreseban.fr>

[avocat permis de conduire](#)